



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 248, en Education physique et sportive, est mise en place pour le SUAPS au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BEILLOUIN	LUDOVIC	PROF. EPS	H1900
M.	BUANEC	LUDOVIC	PROF. EPS	NC
M.	COIC	TANGUY	PROF. EPS	H1900
Mme	IACONO	LAURE	PROF. EPS	H1900
Mme	JOUBERT	CHLOE	AGREGE	NC
Mme	MORERE	JULIE	MCF	11

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente
Carine BERNAULT